

Soleure, 18.09.2023

Prise de position de Bibliomedia sur le projet du Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2025 à 2028

(message culture)

Monsieur le Président de la Confédération,

Mesdames et Messieurs,

Bibliomedia Schweiz a pris connaissance avec grand intérêt du projet du Message concernant l'encouragement de la culture 2025-2028 (Message culture). Vous nous avez invités à donner notre avis sur le projet en consultation susmentionné. Nous vous remercions vivement de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer.

Créée il y a plus de 100 ans et soutenue financièrement depuis toujours par la Confédération et les cantons, Bibliomedia est une fondation qui œuvre pour la promotion de la lecture et le soutien aux bibliothèques de lecture publique. Dans cette optique, sa prise de position se concentrera sur les questions qui touchent au plus près ses domaines d'action.

Bibliomedia salue l'orientation générale du Message culture 2025-2028 Les 6 axes d'actions identifiés sont pertinents et actuels. La stratégie d'action de l'Office fédéral de la culture reste encore à définir en particulier au niveau financier.

Résumé des principaux points de la réponse de Bibliomedia

- **La médiation culturelle élément clé pour permettre à l'ensemble de la population de bénéficier de la grande diversité de l'offre en Suisse :** Un effort important doit être fait pour impliquer toutes les citoyennes et tous les citoyens, et pas seulement les plus aisés ou les plus sensibles. La culture doit être accessible à tout le monde, sans distinction, afin de favoriser une véritable cohésion nationale.
- **L'importance du rôle des bibliothèques publiques en tant que tiers lieu culturel favorisant la cohésion sociale et accessible à toutes les personnes et non pas seulement en tant que lieu de conservation.**
- **Mise en œuvre concrète du concept d'interdépartementalité :** pour atteindre les objectifs fixés, il est impératif d'unir les forces et de dépasser les barrières entre départements ou offices, notamment dans des domaines tels que la promotion des langues et de la lecture, l'inclusion, le développement des compétences de base et la durabilité. « Né pour lire », promu par Bibliomedia et l'Institut suisse Jeunesse et Médias depuis 15 ans, est l'exemple type d'un projet/programme qui nécessite la collaboration transversale entre plusieurs départements et services, précisément parce qu'il implique le développement de compétences appartenant à différents offices.
- **Véritable coopération entre les niveaux institutionnels : les cantons doivent se sentir impliqués et prendre leur responsabilité pour l'atteinte des objectifs présentés.**

- **Remédier aux omissions relevées au point 1** : le développement de la littérature et la culture de l'information sont des éléments essentiels de la participation culturelle et de la promotion de la culture auprès de toutes les couches de la population.
- **Subventions** : les organisations qui ont une mission de service public et dont les activités sont subventionnées par les finances publiques doivent se voir garantir une compensation du renchérissement afin de pouvoir continuer leurs activités, tout en préservant les emplois. Auquel cas, serait en total contradiction avec le présent message.

Toutes les mesures et actions proposées dans le présent projet nécessitent un financement supplémentaire important, qui ne doit pas se faire au détriment du financement actuel, déjà réduit au minimum sur plusieurs fronts. Sans un soutien financier adéquat, le contenu du message risque de rester lettre morte, au détriment des espoirs suscités lors de sa préparation. Annihiler cet énorme effort collectif serait néfaste.

1. Enjeux dans le domaine de la culture en Suisse

Comment évaluez-vous l'analyse des enjeux auxquels le secteur de la culture est actuellement confronté en Suisse (cf. ch. 2 du rapport explicatif) ? Approuvez-vous, sur le principe, les objectifs définis pour les six champs d'action ? Y a-t-il selon vous des éléments fondamentaux qui ont été omis ?

Bibliomedia est d'accord avec l'analyse effectuée et les objectifs définis dans les six domaines d'action.

En matière de rémunération, pour permettre une rémunération appropriée et juste, pour une fondation comme la nôtre, il est nécessaire d'adapter les subventions fédérales au renchérissement. Les collaboratrices et collaborateurs des organisations culturelles soutenues par la collectivité publique rencontrent les mêmes difficultés que les acteurs et actrices culturel.le.s. Pour garantir à leur personnel des conditions dignes, les organisations subventionnées doivent adapter les salaires au renchérissement, sans pour autant devoir couper dans les prestations. Dans le cas contraire, nous serions confrontés à une situation d'inégalité difficilement explicable et durable.

La question du travail bénévole est très pertinente. Dans les domaines qui intéressent de près la fondation, les activités de promotion de la lecture ou de gestion des bibliothèques de lecture publique, pour être efficaces, ne peuvent être menées sur une base uniquement volontaire et sans ressources financières. Nous sommes convaincu.e.s que toutes les activités doivent être rémunérées correctement et que même les plus petites structures doivent être gérées par des professionnel.le.s dûment formé.e.s et rémunéré.e.s. Cela peut être combiné à une collaboration avec des associations bénévoles qui, sous forme de partenariats, proposent diverses activités complémentaires au public de la bibliothèque.

La grande importance accordée aux langues nationales, garantes de notre cohésion nationale est saluée par Bibliomedia. Toutefois, Bibliomedia constate avec regret que les organisations œuvrant sur le plan national ne sont pas soutenues dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne les traductions. La fondation relève également un manque d'attention aux autres langues parlées en Suisse. Il est capital que la Confédération soutienne avec une conviction renouvelée, de façon coordonnée et transversale et une concrétisation financière, les organismes qui opèrent dans tout le Pays, qui favorisent et promeuvent une meilleure cohésion du Pays à travers l'intégration et l'inclusion de la population migrante.

La question des statistiques et du monitoring est également centrale, et il est grand temps de trouver une solution définitive au financement de la Statistique suisse des bibliothèques,

indispensable pour disposer de données crédibles et fiables permettant d'émettre des hypothèses sur l'évolution du secteur.

La référence à la médiation culturelle, indispensable quand on parle d'inclusion, d'accessibilité, de transformation numérique, d'égalité des genres, de durabilité et de lutte contre les discriminations, doit être considérablement renforcée : dans une société de plus en plus complexe, il est essentiel de donner à la médiation un rôle de premier plan permettant à l'ensemble des acteurs et actrices de participer et de se sentir impliqué.e.s.

Au niveau des lacunes, deux principales sont relevées par Bibliomedia :

1) L'importance du développement de la littératie, qui selon la définition de l'UNESCO est « la capacité d'identifier, de comprendre, d'interpréter, de créer, de communiquer et de calculer, en utilisant des documents imprimés et écrits associés à des contextes variés ». La promotion de la culture ne peut ignorer un tel concept, ni celui d'alphabétisation de base, qui doivent être explicitement mentionnés dans le message. » Tout au long de la vie et en particulier au moment de l'entrée dans la vie professionnelle, des compétences en littératie sont indispensables et doivent pouvoir être développées. La promotion de la culture ne peut ignorer un tel concept, qui doit être explicitement mentionné dans le message. De la même manière que le Lehrplan 21 le propose par exemple dans le domaine scolaire, le développement des compétences de base, ainsi que leur mise à jour permanente, sont des éléments indispensables à une société saine qui vise à inclure activement la population migrante ; une population de plus en plus complexe, très hétérogène, qui a des niveaux de formation très différents, tant chez les adultes que chez les jeunes, qui sont souvent introduits dans le secteur scolaire sans connaissances de base.

L'analphabétisme fonctionnel ou illettrisme est étroitement lié à cette question et touche une partie beaucoup plus importante de la population, y compris les personnes qui ont grandi en Suisse. Grâce à leur travail de médiation et à leurs activités culturelles, les bibliothèques, qui sont ouvertes à tout le monde et plus facilement accessibles que d'autres institutions culturelles, ont la possibilité d'approcher et d'impliquer cette partie de la population, touchée par l'illettrisme, souvent oubliée et délaissée. Le rôle du gouvernement fédéral dans ce domaine doit cependant être renforcé.

2) L'« information literacy » ou la culture de l'information est étroitement liée à ce concept, dont elle découle, et s'entend comme "la capacité de penser de manière critique et de porter des jugements équilibrés sur les informations que nous trouvons et utilisons". La maîtrise de l'information nous aide, en tant que citoyennes et citoyens, à développer et à exprimer des opinions éclairées et à participer pleinement à la société" (définition tirée de la CILIP Definition of Information Literacy, 2018).

L'infodémie dans laquelle nous vivons doit être fortement contrée et la maîtrise de l'information doit être promue comme une compétence culturelle de base.

2. Priorités de la Confédération

Approuvez-vous, sur le principe, les priorités fixées par la Confédération pour les différents champs d'action (cf. ch. 3.1.2 du rapport explicatif) ?

Les champs d'action proposés sont tout à fait convenables. En ce qui concerne la transformation numérique, Bibliomedia plaide pour une définition claire des besoins en amont. Si la course au numérique s'est énormément accélérée pendant la pandémie, dans certains domaines, elle s'est ralentie une fois la phase de crise passée. L'école, qui a immédiatement adopté des solutions numériques pendant la pandémie, revient aujourd'hui progressivement à l'analogique. Cette question mérite une évaluation globale pour ne pas creuser davantage le fossé entre les

citoyennes et citoyens : il ne sert à rien de penser à la transformation numérique si certaines personnes n'ont pas les moyens d'accéder aux nouvelles formes de culture, ou si elles ne peuvent le faire que si elles sont plus instruites, plus fortunées, etc.

La transformation numérique doit rimer avec accessibilité, c'est-à-dire faciliter l'accès aux sites et aux processus : trop souvent, les services numériques sont compliqués, et pas seulement pour celles et ceux qui sont moins familiers avec ces outils. La création de sites web simples et inclusifs doit être soutenue de manière adéquate.

La transformation numérique des organisations elles-mêmes, est indispensable. Les organisations culturelles, professionnelles et amateurs, pour faire face aux énormes investissements financiers nécessaires, ont besoin des soutiens de la Confédération. Pour Bibliomedia, des soutiens supplémentaires dans ce domaine doivent être prévus pour être à la hauteur de l'ambition de ce message culture.

3. Collaboration

Êtes-vous favorable à une collaboration renforcée en matière de politique culturelle entre la Confédération et ses partenaires (cantons, villes, communes, associations culturelles et institutions privées d'encouragement de la culture (cf. ch. 2.6 et 3.1.1 du rapport explicatif)?

Pour notre part, nous sommes très favorables à une coopération renforcée. Nous allons même plus loin et pensons qu'au niveau institutionnel, le gouvernement fédéral doit prendre l'initiative dans certains domaines, notamment la promotion de la lecture, et agir de concert avec les cantons pour un développement conjoint de certaines compétences. Il nous semble en effet inconcevable que les compétences de base soient négligées ou insuffisamment développées dans certaines régions du Pays.

Pour ce faire, nous exigeons que l'article 15 de la loi fédérale sur l'encouragement de la culture soit modifié par une formulation qui cite expressément la participation des cantons à la promotion de la lecture:

"La Confédération, **avec la participation des cantons**, prend des mesures pour promouvoir la lecture et la littérature."

A notre avis, l'idéal serait de s'inspirer de l'article 62 de la Constitution sur l'instruction publique qui, à l'alinéa 4, prévoit l'intervention de la Confédération lorsque « les efforts de coordination [des cantons] n'aboutissent pas à une harmonisation de l'instruction publique concernant [...] les objectifs des niveaux d'enseignement ».

Dans le domaine des actions liées à la durabilité, nous tenons à souligner une fois de plus la nécessité de soutenir la médiation culturelle : la promotion de la cohésion sociale et l'inclusion ne peuvent être réalisées que si un travail de médiation culturelle efficace est effectué sur le terrain, attirant ainsi de plus en plus de personnes dans ce domaine.

Nous nous réjouissons de lire, dans le cadre de la gouvernance, que le gouvernement fédéral « s'engage pour une meilleure coordination et coopération entre la culture et d'autres politiques sectorielles, notamment [...] la formation, la migration [...] ». Nous sommes en effet convaincu.e.s que certains thèmes ne peuvent être traités de manière adéquate si l'on continue à penser en compartiments étanches : certaines compétences de base (lecture, écriture, calcul) ne peuvent être traitées par un service pour une tranche d'âge et par un autre pour la suivante. A titre d'exemple, le projet "Né pour lire", lancé il y a 15 ans par notre fondation et l'Institut suisse Jeunesse et Média (ISJM), qui vise avant tout la très petite enfance, est lié à la socialité, et ses objectifs (développement précoce du langage, renforcement de la relation parents-enfants,

connaissance de l'outil "livre" dès le plus jeune âge, etc.) touchent différentes tranches d'âges et différents domaines, qui sont du ressort de différents offices et départements.

La promotion de la lecture ne peut et ne doit pas se concentrer uniquement sur les jeunes ; la lecture étant la condition sine qua non à la participation culturelle et sociale de chaque personne. La gouvernance de la promotion de la lecture doit impérativement sortir de la logique des offices (OFC, SEFRI, SEM, OFAS), pour développer une stratégie générale qui fait aujourd'hui défaut (ou qui est invisible et non partagée), et se concentrer sur les objectifs à atteindre, en mettant à disposition des institutions porteuses les ressources nécessaires.

En ce qui concerne les mesures proposées pour développer la promotion de la lecture (p. 76), le point suivant est considéré comme peu clair : « Il convient de simplifier le soutien aux projets spécifiques. La priorité doit être donnée aux projets menés en collaboration avec des écoles et des bibliothèques, ainsi qu'à des programmes d'éducation précoce (alphabétisation familiale) ». Que signifie notamment que « la priorité sera donnée aux projets menés en coopération avec les écoles et les bibliothèques » ? Que signifie « alphabétisation familiale » ? Ne devrait-on pas plutôt parler d'éveil au livre et à l'écrit ? Soutenir les projets est certes important, mais il est tout aussi essentiel d'établir comment les projets peuvent être soutenus financièrement lorsqu'ils arrivent à leur terme et qu'ils ont toutes les qualités pour être transformés en véritables programmes.

Dans ce dernier contexte, Bibliomedia soutient que le rôle des bibliothèques de lecture publique est largement sous-estimé. Le projet parle à peine des bibliothèques en général, et ce peu est consacré aux institutions ayant un mandat de conservation. Les bibliothèques de lecture publique remplissent peu cette fonction; en revanche elles contribuent considérablement à la promotion de la lecture, au développement de la littératie, à la durabilité et à la cohésion sociale en rapprochant la population de la culture au sens le plus large. La médiation culturelle et l'accueil des publics sont déterminants pour atteindre ces objectifs. Sans l'action des bibliothèques, toute initiative dans ces domaines risque d'être inefficace : c'est pourquoi nous demandons à ce que ces institutions soient reconnues comme des actrices majeures du développement culturel de notre Pays dans le message culture 2025-2028.

4. Modification de la loi sur la protection de la nature et du paysage

Une culture du bâti de qualité combine la protection et la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel à un développement de qualité de l'environnement bâti. L'objectif d'une culture du bâti de qualité doit être inscrit dans la loi. Êtes-vous d'accord avec le projet de révision de la loi sur la protection de la nature et du paysage (cf. ch. 6.2 et annexe 2 du rapport explicatif)?

Dans ce contexte, nous n'avons pas la compétence pour nous exprimer.

5. Modification de la loi sur la Bibliothèque nationale

Le projet de modification de la loi sur la Bibliothèque nationale vise à ce que la Bibliothèque nationale puisse continuer à remplir son mandat de collection et de diffusion à l'ère numérique. Pour atteindre cet objectif, il est prévu d'introduire un dépôt légal des Helvetica numériques. Êtes-vous d'accord avec le projet de révision de la loi sur la Bibliothèque nationale (cf. ch. 6.3 et annexe 3 du rapport explicatif)?

Nous considérons nécessaire que la Bibliothèque nationale dispose de bases légales plus performantes pour constituer ses collections. La proposition va dans ce sens. Cependant, elle ne tient pas compte du fait que la BN n'est pas la seule institution nationale en charge du patrimoine documentaire dans notre pays, ce que reconnaissait explicitement le Message du Conseil fédéral du 19.02.1992 sur sa réorganisation. A plusieurs reprises, le projet du Message 2025-2028 indique

que le Conseil fédéral adoptera, d'ici fin 2024, une Stratégie nationale pour le patrimoine culturel. Nous proposons d'examiner dans ce cadre la meilleure manière de régler la question du dépôt légal des « informations sans support physique » et de le faire, d'une part, de manière plus globale par rapport aux différents types de documents et informations et, d'autre part, dans le respect de la nécessaire concertation avec toutes les parties prenantes à cette problématique. Ce pourrait être également l'occasion de réaffirmer le leadership qui revient à la Bibliothèque nationale en matière de sauvegarde du patrimoine documentaire en prévoyant des instruments concrets pour l'exercer.



Dominique de Buman
Président du Conseil de fondation



Davide Dosi
Directeur général